

Un refuge contre l'arbitraire est urgent  
Collectif Droit de rester, 2010.

[www.droitderester.ch](http://www.droitderester.ch)

Le refuge transitoire contre les renvois forcés continue. Hier une nouvelle rencontre a eu lieu entre le Collectif Droit de rester et les représentant-e-s des Eglises. Les tractations pour trouver une paroisse pour accueillir le refuge se poursuivent. Une solution devrait être trouvée lundi. En attendant, le Collectif continue d'être présent dans les locaux de Point d'Appui.

Cette protection est d'autant plus urgente que le contexte de répression s'intensifie. Hier nous avons accompagné une femme de 62 ans, qui vit en Suisse depuis 2004, lors de sa convocation au SPOP. Elle a été arrêtée sous nos yeux et emmenée à la maison d'arrêt pour femmes de Riant-Parc (Genève). Les autorités prévoient de la renvoyer en Arménie, au seul motif qu'elle parle arménien alors qu'elle n'a pas vécu dans ce pays. Choqué-e-s par cette arrestation, nous avons été reçu-e-s par M. Rothen qui a nié tous nos arguments et maintenu une position inhumaine. Nous sommes très inquiet-e-s pour cette femme qui se trouve dans un état psychique gravement fragilisé, ce dont le juge de paix n'a pas tenu compte en dépit des rapports médicaux. Cette femme est par ailleurs très appréciée comme traductrice bénévole pour l'EVAM et dispose d'une promesse d'embauche. Malgré tous ces éléments, on lui refuse toute régularisation de son statut de séjour et on l'expulse, isolée et à 62 ans, vers un pays avec lequel elle n'a aucun lien.

Nous dénonçons ce mépris de la dignité humaine et des droits fondamentaux. Nous appelons une fois de plus les autorités vaudoises à prendre leurs responsabilités en régularisant les personnes qui vivent ici depuis plusieurs années.

Collectif Droit de rester

Lausanne, le 16 octobre 2010

## Un refuge contre l'arbitraire est urgent

Le refuge transitoire contre les renvois forcés continue. Hier une nouvelle rencontre a eu lieu entre le Collectif Droit de rester et les représentant-e-s des Eglises. Les tractations pour trouver une paroisse pour accueillir le refuge se poursuivent. Une solution devrait être trouvée lundi. En attendant, le Collectif continue d'être présent dans les locaux de Point d'Appui.

Cette protection est d'autant plus urgente que le contexte de répression s'intensifie. Hier nous avons accompagné une femme de 62 ans, qui vit en Suisse depuis 2004, lors de sa convocation au SPOP. Elle a été arrêtée sous nos yeux et emmenée à la maison d'arrêt pour femmes de Riant-Parc (Genève). Les autorités prévoient de la renvoyer en Arménie, au seul motif qu'elle parle arménien alors qu'elle n'a pas vécu dans ce pays. Choqué-e-s par cette arrestation, nous avons été reçu-e-s par M. Rothen qui a nié tous nos arguments et maintenu une position inhumaine. Nous sommes très inquiet-e-s pour cette femme qui se trouve dans un état psychique gravement fragilisé, ce dont le juge de paix n'a pas tenu compte en dépit des rapports médicaux. Cette femme est par ailleurs très appréciée comme traductrice bénévole pour l'EVAM et dispose d'une promesse d'embauche. Malgré tous ces éléments, on lui refuse toute régularisation de son statut de séjour et on l'expulse, isolée et à 62 ans, vers un pays avec lequel elle n'a aucun lien.

Nous dénonçons ce mépris de la dignité humaine et des droits fondamentaux. Nous appelons une fois de plus les autorités vaudoises à prendre leurs responsabilités en régularisant les personnes qui vivent ici depuis plusieurs années.

Lausanne, le 16 octobre 2010



Collectif Droit de rester  
pour tou-t-es  
[www.droitderester.ch](http://www.droitderester.ch)

